

Heurs et malheurs des dentistes sous la Révolution

Dentists' hours and misfortunes' during the French Revolution

Thierry Debussy

Docteur d'Etat en Odontologie

Membre associé de l'Académie nationale de chirurgie dentaire

Mots Clés

- ◆ Révolution française
- ◆ Chirugiens-dentistes
- ◆ Biographies

Résumé

Le présent travail constitue une contribution originale à l'histoire de la profession dentaire durant la Révolution ; il s'appuie sur des recherches conduites aux Archives Nationales (minutier central des notaires), départementales (registres paroissiaux, état civil, fonds administratifs et judiciaires) et municipales (archives hospitalières de Lyon), ainsi qu'à la B.I.U. Santé. La Révolution marque en effet la fin d'un ordre ancien dont les nouveaux maîtres de la France entendent faire table rase ; leur égalitarisme forcené aura raison de la chirurgie et de son corollaire, l'art dentaire, ouvrant pour longtemps la porte à l'empirisme le plus complet. La médecine, mieux représentée à l'Assemblée Nationale, sera touchée dans une moindre mesure et la loi du 16 septembre 1797 codifiera le contrôle des connaissances de ceux que l'on nommera désormais officiers de santé. Les dentistes traversèrent cette période troublée avec plus ou moins de bonheur, ainsi qu'il ressort des quelques biographies communiquées ci-après. D'après les listes des victimes, peu semblent y avoir laissé la vie mais cette impression doit cependant être relativisée dans la mesure où, même en tenant compte de la méconnaissance de l'effectif total des praticiens de l'art dentaire, celui-ci demeurait limité.

Key Words

- ◆ French Revolution,
- ◆ Dental practitioners
- ◆ Biographies

Abstract

The present work aims at a better knowledge of the dental practitioners' life during the French Revolution. Researches have been led in different public records and at the school of Medicine library. As a matter of fact, the Revolution shows the end of an ancient order in the society, which the new leaders in France intend to get rid of. Their frenzied egalitarianism will get the better of surgery and especially of the dental one, leading to the most complete empiricism. Medicine, that was better represented at the chamber of deputies, will be affected fewer and the September 16th 1797 law will codify the knowledge assessment of the practitioners, now called sanitary officers. Dentists crossed this disturbed period with more or less fortune, as it is reported in the forwarding biographies. Referring to the victims lists, few of them seem to have been murdered but nevertheless this feeling might be balanced because their number was rather low, comparing with physicians and surgeons, and even taking in account the ignored total roll of dental practitioners.

Introduction

La Révolution marque la fin d'un monde ancien ; faisant table rase du passé, l'Assemblée nationale se fixe pour tâche de réformer la société en profondeur, et d'abord dans le domaine du travail. Dans un souci égalitariste, elle vote la loi du 2 mars 1791, qui stipule « qu'à compter du 1er avril, il sera libre à toute personne [...] d'exercer telle profession ou métier qu'elle trouvera bon » (Loi d'Allarde, article 7). Les professions de santé se trouvent bien sûr concernées par ces mesures, mais plus particulièrement les chirurgiens, et par extension les dentistes-experts, régis par le système corporatif. L'objet de la présente étude est de rechercher le devenir des praticiens de l'art dentaire, confrontés aux soubresauts de la vie politique durant la Révolution, au travers de quelques exemples. L'étude des listes officielles des victimes révèle un très faible nombre de dentistes, dont la destinée est donnée ci-après, en comparaison avec le nombre de chirurgiens et de

médecins. Cette différence est en adéquation avec les effectifs globaux.

Fiacre-Joseph de Goy

Le 9 août 1792, veille de la prise des Tuileries, une commune insurrectionnelle s'est installée à l'Hôtel de Ville de Paris, se substituant aux autorités légales, et dès le 11, alors que la famille royale se trouve emprisonnée au Temple depuis la veille, débute l'inculpation des religieux sur la base de listes préétablies depuis longtemps. Bientôt, les prisons parisiennes sont pleines de malheureux dont la culpabilité est souvent loin d'être établie. Les rafles continueront jusqu'au 2 septembre. Or, depuis quelques jours, un important corps austro-prussien a envahi l'est de la France et cette nouvelle fait souffler un vent de panique sur la capitale. Craignant de voir les suspects bientôt libérés par l'armée coalisée se livrer à la vengeance, le populaire fait pression sur la commune pour qu'ils soient massacrés. Parmi les ecclésiastiques retenus à la

Correspondance :

thierry.debussy@gmail.com

52, Ile de Beauté, 94130 Nogent-sur-Marne

Disponible en ligne sur www.biusante.parisdescartes.fr/sfhad

1277-7447 - © 2017 Société française d'histoire de l'art dentaire. Tous droits réservés.



Fig. 1. Le comité de police de la commune signe l'appel au massacre

Fig. 2. La prison de l'Abbaye le 2 septembre

prison de l'Abbaye, on relève le nom de Fiacre-Joseph de Goy, un prêtre issu d'une vieille famille de la noblesse auvergnate guère fortunée ; il a alors trente-trois ans (G. Lenotre p. 74 ; J.G. Peltier, p. 294). Le 2 septembre, dès le début de l'après-midi, à l'Abbaye, la commune ordonne les premiers massacres ; il y a bientôt 180 victimes, dont 23 prêtres, mais la tuerie se poursuivra tard dans la nuit (fig. 1 et 2). Le R.P. de Goy semble avoir survécu (M.J. de Lacroix de Lavalette, p. 165, 192-194) ; il existe plusieurs versions de son sauvetage miraculeux (A. Sorel, p. 175 ; E.-T. Bourg, p. 161) qui, en fait, ne diffèrent guère. Le lendemain matin, les autorités font rassembler les dépouilles, car il fait encore chaud en ce début septembre et elles les font charger sur 29 chariots qui vont les

transporter jusqu'à la barrière de Vaugirard, où l'on a hâtivement creusé des fosses. Or, au moment de décharger sa funèbre cargaison, l'un des convoyeurs se rend compte que le R.P. de Goy est encore vivant (R. Olry, p. 12). Un fossoyeur compatissant abrite le moribond dans sa cabane, le temps qu'il se rétablisse. Abandonnant la soutane pour un temps, le rescapé apprend les rudiments du métier de dentiste auprès d'un praticien renommé (G. Lenotre, p.74) (note 1) et, sous une fausse identité, s'adonne à la pratique dentaire pour gagner sa subsistance, comme la loi du 2 mars 1791 lui en donne le droit. Il paraît exercer dans son propre cabinet de 1795 à 1799 (R. Olry, p.12-13), reprenant contact avec les prêtres ayant survécu à l'hécatombe. Le 21 février 1795, la liberté du culte est rétablie et les églises sont ouvertes à nouveau. Toutefois, les persécutions religieuses reprennent à la suite du coup d'état jacobin du 18 fructidor an V et durent jusqu'au 18 brumaire, contraignant les prêtres à retrouver la clandestinité. Tout en poursuivant sa pratique dentaire, Fiacre-Joseph de Goy a assuré la formation des catéchumènes à la Sainte Chapelle, jusqu'au début de 1799 ; à cette date, son ami, l'abbé Borderies, qui avait été à l'origine de cette renaissance, doit se réfugier au Mont Valérien pour se faire oublier et ce n'est qu'au cours de l'année 1800 que le R.P. de Goy, abandonnant la chirurgie dentaire, reprend son ministère à Saint-Roch, puis à l'Abbaye-aux-Bois, dont les bâtiments sont bientôt à vendre. Ce dernier, intéressé par l'ancien couvent, réalise ses maigres biens, dont l'hôtel de Coigny tout juste acheté, et, avec l'aide d'une souscription publique, en devient propriétaire (fig. 3 et 4). Le 27 août 1804, la chapelle est consacrée et le 26 décembre suivant, il participe aux cérémonies organisées à Saint-Thomas d'Aquin pour la venue

Fig. 3. Achat du ci-devant hôtel de Coigny à Versailles à Madame de Be-thune, née Crozat de Thiers, par le R.P. de Goy, le 17 novembre 1802.

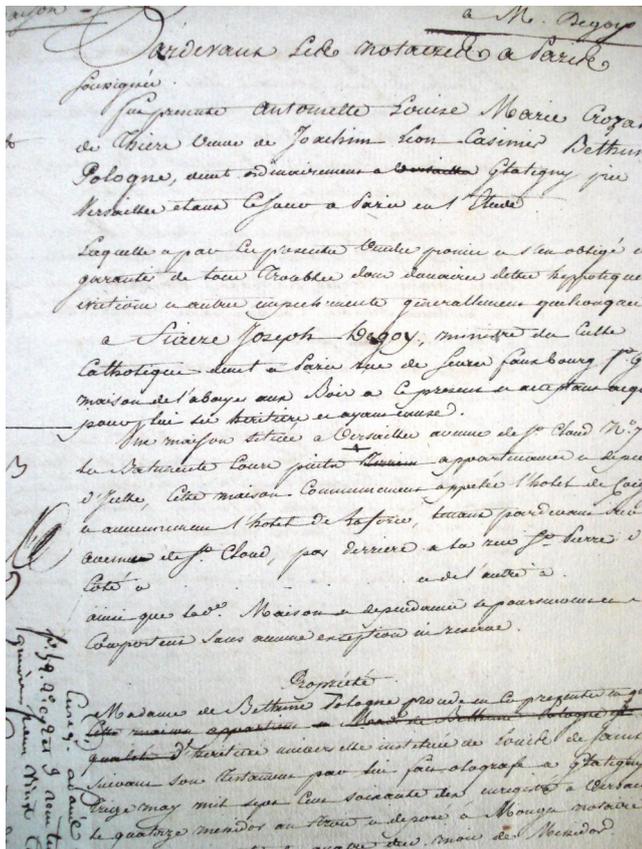


Fig. 4. L'Abbaye-aux-Bois.



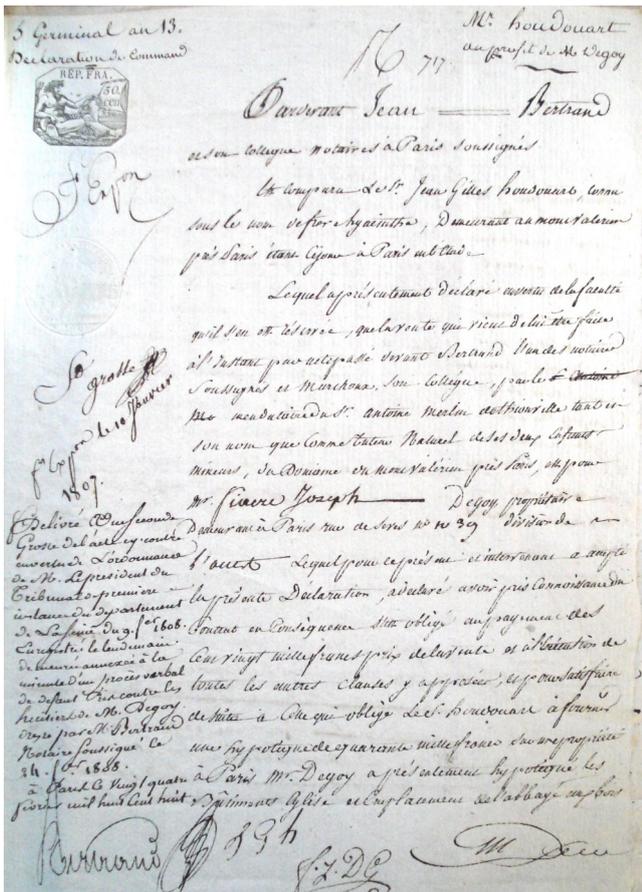


Fig. 5. Achat de l'ermitage du Mont Valérien.

du Pape Pie VII. Épuisé par ces événements, il abandonne peu après ses fonctions. Le 26 mars 1805, il rachète l'ermitage du Mont Valérien (note 2), où tant de prêtres s'étaient réfugiés durant la Révolution (fig. 5). Il s'y installe et y meurt le 19 février 1806. Il est inhumé dans le cimetière voisin.

(Pierre-) François (Le) Boucher

Au lendemain du 10 août 1792, on assiste à une éphémère réconciliation entre Montagnards et Girondins mais leurs conceptions de la société s'opposent radicalement. Appuyés sur le comité de Salut Public, les Montagnards vont exploiter dans l'opinion les revers subis par nos armées, dont les effets se trouvent encore accentués par l'émigration du général Dumouriez le 4 avril 1793 ; dans la capitale, ils poussent à l'agitation sociale. Les Girondins, bien implantés en province, tentent d'y organiser la résistance en armant leurs partisans. Les heurts deviennent inévitables entre ces derniers, appuyés sur les notables modérés, et le populaire, travaillé inlassablement par des émissaires jacobins. Des affrontements violents surviennent ainsi à Rouen, Marseille, Lyon et Bordeaux. Pourtant, malgré ce climat de suspicion, il arrive que les langues se délient et ce n'est pas toujours à bon escient. Ainsi, dans le courant d'avril 1793, alors qu'il est attablé dans un estaminet campagnard, sis aux Fourneaux, à Saint-Just, dans le district d'Orléans, François Boucher, un dentiste sans domicile connu dans la région, donc sans doute un itinérant, mis en confiance par la convivialité du moment, se permet de donner son point de vue sur les derniers événements. Au cours de cette anodine discussion de comptoir, il a le malheur de revenir sur la situation militaire, ajoutant « que Dumouriez avait pleuré trois jours et trois nuits de s'être battu pour des tyrans et des brigands, que ce général viendrait à Paris avec son

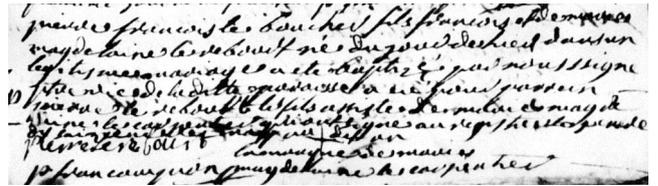


Fig. 6. Acte de baptême de (Pierre-) François (Le) Boucher.

armée, dont il était presque sûr, pour mettre à la raison la Convention Nationale qui était composée de brigands et rétablir un roi ; qu'il en fallait un sous quinze jours sans quoi la France serait perdue ; que lors de l'arrivée de Dumouriez, il irait au-devant de lui avec la cocarde blanche et que le peuple ferait bien de s'emparer du trésor national. » (M.A. de Beauchesne, p.44). Imprudence ou désir arrêté de susciter de l'agitation, quoi qu'il en soit, il est promptement arrêté, puis transféré à Paris, lieu de son domicile. Il est traduit devant le Tribunal Révolutionnaire le 27 avril et son interrogatoire révèle qu'il est âgé de quarante ans, natif de Ménulène (note 3) dans le district de Lisieux, et de son état conjointement dentiste et herboriste. (fig. 6). Un semblable factieux ne peut qu'être « condamné à mort comme contre-révolutionnaire » ; à la suite du jugement, il est transféré à la Conciergerie, ré pétant « Vive Louis XVII, f... la République ! » « Il a montré sur l'échafaud un acharnement qui ne peut être attribué qu'au fanatisme de la royauté ; après avoir entendu sa condamnation, il s'est écrié à plusieurs reprises : Vive Louis XVII, au diable la République ! Arrivé au lieu de son supplice, il s'est adressé aux spectateurs nombreux qui environnaient l'échafaud : N'est-il pas curieux de voir périr un homme pour avoir dit qu'il fallait un roi ! Oui, il vous en faut un ! Vive Louis XVII ! Puis se tournant vers le bourreau, il lui a dit : Guillotine-moi. C'est ainsi que ce malheureux est mort, victime de son délire contre-révolutionnaire » (J.-C. Poncelin de La Roche-Tilhac ; M.A. de Beauchesne, p.44) (note 4).

François Carnelli

Au début de 1793, les Bouches-du-Rhône connaissent des troubles révélateurs de l'affrontement entre Montagnards et Girondins. À Marseille, les premiers s'assurent de la mairie tandis que leurs adversaires tiennent les assemblées des sections. Au printemps, le conflit se durcit ; les représentants envoyés pour ramener l'ordre dans la région et le directoire du département doivent quitter la ville. Après la mise en accusation à Paris de 29 députés girondins, le 2 juin, les sections prennent l'offensive et emprisonnent tout ce qui sent le jacobin. La Convention réagit en donnant ordre à l'armée des Alpes de faire mouvement sur Marseille, entraînant la défection d'une partie des fédéralistes, compensée par un important ralliement des royalistes. Ces derniers entament des tractations avec la flotte anglaise de Méditerranée ; les sections montagnardes, percevant le danger, favorisent l'entrée des troupes de la Convention dans la ville (25 août). La répression est féroce, d'autant que les royalistes, avec l'aide anglaise, contrôlent alors Toulon. De nombreuses figures de la vie locale y laissent la vie ; François Carnelli, chirurgien-dentiste italien (note 5), domicilié à Marseille, est du nombre des victimes. Ses démêlés avec la communauté des chirurgiens d'Amiens, à la fin de l'année 1779, sont bien connus (C. Rousseau, p. 52) (note 6). Exerçant dans cette ville, il s'était fait reconnaître, par voie de justice, le droit d'y dispenser des soins dentaires et, malgré l'opposition de La Martinière, il avait fini par être « reçu comme chirurgien-dentiste pour résider dans cette ville [d'Amiens] et y exercer cette partie seulement de la Chirurgie » le 31 décembre (note 7) (fig.7). Il n'a pas été possible de retrouver la date de son installation à Marseille, sans doute pour retrouver Antoine Carnelli, qui

Mes Charges de greffe le Romanet
 accoutumé et de payer les Droits
 requis Le tout de pleine et entière
 et ont signé Les Comparses Les
 Elus pour et au lieu d'eux
 François Carnelli et l'apost Gaffio
 Bourgeois au lieu d'eux
 Denis Pissou

Fig. 7. Admission Amiens F. Carnelli.

avait épousé une native de la cité. Lui-même a convolé avec Marguerite Capus, dont il a un fils François-Charles-Martin (note 8), né le 11 novembre 1788 à Marseille. Comme de nombreux notables provinciaux, il est assurément girondin, voire royaliste. Quoiqu'il en soit, il est condamné à mort comme fédéraliste le 6 septembre 1793 par le tribunal criminel du département et exécuté le même jour (note 9).

Charles Plisson

Né le 27 janvier 1763 à Lyon de Charles-Félix Plisson (note 10), chirurgien-dentiste expert, et de Anne Cortis, baptisé le lendemain en l'église abbatiale de Saint-Michel et Saint-Martin d'Ainay, légitimé lors du mariage de ses parents le 4 février 1781 à Lyon, Saint-Nizier, il a été admis comme élève à l'Hôtel-Dieu le 1er juin 1777 (note 11) et devient lui-même

Suite des Incarcérés du Bataillon affaibli

- x Richard N° 16 pro Démission
- x Camus N° 180 - id
- x Dubois N° 18 - id
- x Curao N° 180 - id
- x Franchois N° 49 - id
- x Moreau - id
- x Roguier N° 43 - id
- x Lohereau N° 120 - id
- x Bruet N° 120 - id
- x Plisson fils N° 66 - id
- x Nouvelle Case N° 29 - id
- x Bourgeois N° 10 - id
- x Pierre Durand 5 grand ouvrier à l'arsenal
- x Cambria N° 48 regardé comme suspect
- x Antonio Teston N° 46 prisonnier - pro
- x Albert Sire, avoué N° 100 regardé comme suspect
- x Michel Clerc N° homme des spectacles
- x Arango just N° 30 agiotage
- x Leston N° 50 id
- x Josaty Eucard chaise N° 5 amir révolutionnaire
- x Collignon N° 4
- x Nicolas N° 16 Commis de bureau
- x Labrousse N° 7 amir révolutionnaire
- x Lagarney fils N° 1 ayant vécu dans Lyon
- x Cuvier N° 6 id
- x Jean Malinas N° 6 avocat à un barreau qui ne peut se faire
- x Bracher N° 20. Greffier de l'arsenal
- x Chantre N° 5

Fig. 10 Liste des incarcérés du bataillon de Charles Plisson.

acte de mariage des parents Plisson avec mention du baptême de Charles, 4 février 1781.

plisson anne cortis

Fig. 8. Acte du mariage des parents Plisson avec mention du baptême de Charles, 4 février 1781.

Charles Plisson a été inscrit le 1er juin 1777

Charles Plisson

Fig. 9. Inscription de Charles Plisson au Collège de Chirurgie, 1er juin 1777

expert. Il paraît avoir exercé de 1783 à 1793 maison Perrache, au 66 de la rue Ecorche-Bœuf, non loin du couvent des Recluses (note 12) (fig. 8 et 9). En mai 1792, il a été élu capitaine de la section du Port-du-Temple ; il habite alors dans le quartier résidentiel de la place du Concert (A. Balleydière, p.189). De même qu'à Marseille, Lyon, où la municipalité est pour l'heure montagnarde, quoique girondins et royalistes y soient majoritaires, connaît une période particulièrement troublée à partir de mai 1793. Le 28 de ce mois, Plisson et son bataillon investissent l'Arsenal tenu par des sans-culottes ; « le bataillon le plus résolu, celui du Port-du-Temple, [...] manifesta le premier l'intention de s'emparer de l'Arsenal » (R. Bittard des Portes p.19-20). Le lendemain, la municipalité, fortement décriée pour ses mesures impopulaires (imposition

Intervention de la section du Port-du-Temple pour faire élargir Charles Plisson.

Plisson rue Ecorche-Bœuf N° 66 point de démission

Fig. 11 Intervention de la section du Port-du-Temple pour faire élargir Charles Plisson.

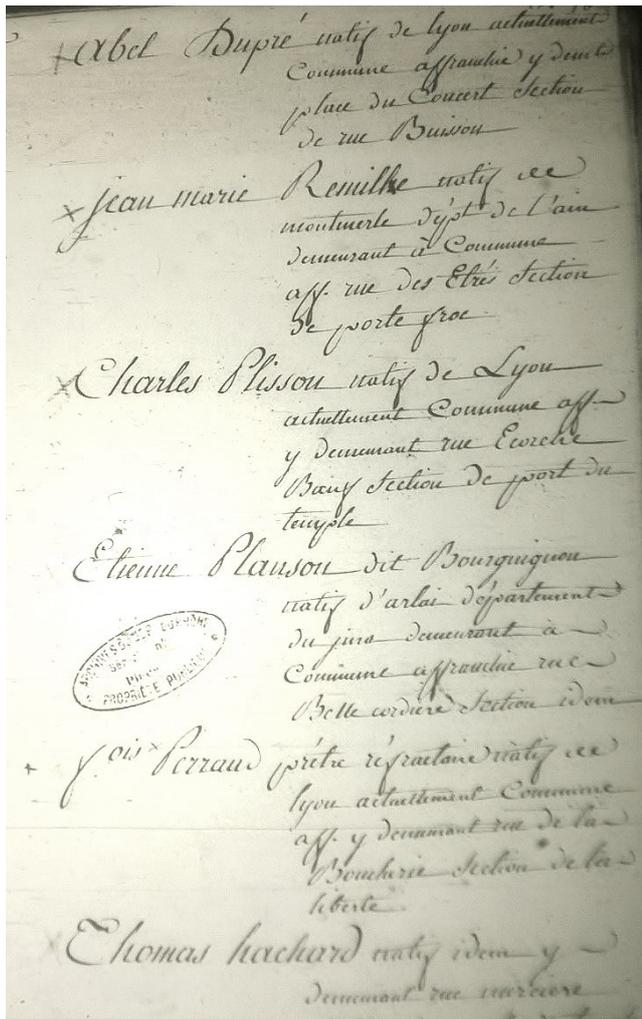


Fig. 12 Condamnation de Charles Plisson.

forcée, taxation des denrées entraînant la stagnation du commerce), est renversée ; la Convention voit là une manifestation de plus du fédéralisme et ses représentants tentent de reprendre le contrôle de la situation. La nouvelle équipe modérée prend contact avec les autres villes insurgées, Marseille en particulier, dont elle attendra vainement un secours ; elle parvient toutefois à lever une armée de 10.000 hommes. La Convention cherche en fait à gagner du temps pour que l'armée des Alpes parvienne à portée de la ville. Les Lyonnais n'acceptant aucun compromis, elle prend des décrets à l'encontre des dirigeants girondins, qui, pour l'heure, règlent leurs comptes avec les jacobins locaux. L'encerclement de Lyon débute le 21 août 1793 et dès le lendemain, Plisson et son bataillon sont affectés à la défense de la redoute du centre, mais les bastions tenus par les insurgés tombent les uns après les autres. Courant septembre, Plisson, ayant « vu à découvert les projets des conspirateurs, donna sa démission de capitaine, ne craignant pas de s'exposer aux plus grands dangers pour faire tomber le bandeau de ses concitoyens égarés » (note 13) (fig. 10 et 11). Le 8 octobre, la ville capitule et la justice populaire passe. Dès le 11, une commission militaire, hâtivement créée, siège à l'Hôtel de Ville. Plusieurs milliers de personnes ont en effet été incarcérées ; démissionnaire, Charles Plisson n'a pas été initialement arrêté comme le reste des officiers et certains hommes de son bataillon (note 14) ; « ayant été capitaine pendant le siège », il se retrouve néanmoins emprisonné aux Recluses, sans avoir pourtant été dénoncé. Le comité de sa section s'efforce de le faire élargir, reconnaissant son implication au début du siège mais faisant

valoir « qu'il avait manifesté pendant la révolution des sentiments républicains dans le club de cet arrondissement dont il était membre, qu'il ne s'était jamais démenti, qu'il n'a cessé de remplir des actes d'humanité et de faire des sacrifices civiques, qu'il est bon fils, soutient son père et sa mère, que, si, par une fatalité, il est tombé dans le piège des contre-révolutionnaires de cette ville comme d'autres patriotes, il ne fallait lui reconnaître aucune intention de nuire au bien général » (note 15). Rien n'y fait ; « capitaine et contre-révolutionnaire », il est condamné à mort le 21 décembre 1793 pour avoir porté les armes contre la Convention et fusillé le même jour dans la plaine des Brotteaux (note 16) (fig. 12).

Conclusion

Il ressort de ces quelques biographies, sélectionnées parce que caractéristiques, que les dentistes de cette extrême fin du XVIII^e siècle appartiennent plutôt à un milieu aisé. Ces notables, jaloux sans doute de ce fait, sont la plupart du temps de mouvance girondine, voire royaliste ; ils ne finissent certes pas tous tragiquement mais ils sont très souvent inquiétés, emprisonnés même, sans doute parce qu'ils incarnent un ordre ancien révolu, beaucoup plus que du fait de leur implication dans les troubles politiques.

Notes

1. G. Lenotre ne donne pas l'identité du magister ; il peut s'agir d'un des Botot, plutôt François, qui a été lui-même incarcéré à l'Abbaye, dont il s'évade le 2 septembre 1792 (T. Debussy, p.103) ; il aurait pu y faire connaissance du R.P. de Goy.
2. Intervient dans la cession Jean-Gilles Houdouart, dit le P.Hyacinthe (M. Guillot, p.62-70). Coïncidence ou non, Marie-Sophie Botot, sœur de François, a épousé un Houdouart et l'exécuteur testamentaire de leur mère porte également ce nom. CARAN, MC/ET/IX/886.
3. Le Mesnil-Eudes (Calvados), où il est né le 15 mai 1755 de François Le Boucher et de Marie-Madeleine Le Rebours.
4. CARAN, AD XXA 152.
5. Bien qu'il ne figure pas sur la liste des marchands patentés, il pourrait s'agir du marchand d'orviétan milanais, prénommé aussi François, signalé à Bayonne (B. Daranatz). D'après P. Baron, p.92-93, l'un de ses probables parents, Antoine Carnelli, originaire lui aussi de Milan, où il acquiert les rudiments du métier, avait parcouru les principales villes d'Europe avant de séjourner un certain temps à Paris. Il quitte la capitale pour Aix où il arrive en 1777, date à laquelle il présente un placet aux Etats de Provence dans le but d'en obtenir une reconnaissance et une pension. Grâce certainement à l'appui de Camille-Louis de Lorraine-Marsan, dont il est le chirurgien-dentiste, il obtient gain de cause en 1782, publiant à la même date Instructions sur la gencive et les dents, Aix, 16 p. L'année suivante, il est reçu au collège royal de Chirurgie d'Aix (Le courrier d'Avignon, 1er avril 1783) et il y reste au moins jusqu'en 1789 (Affiches et annonces de Toulouse et du Haut-Languedoc). Cette même année, il met au point un élixir pour les maladies de la bouche, désapprouvé par la Société Royale de Médecine. Il est assez probable qu'il quitte la ville à la suite des émeutes sanglantes de décembre 1790, gagnant l'Italie toute proche. En 1792, il est fixé à Naples comme dentiste à la cour et réédite en italien l'opuscule publié dix ans avant. Le 14 novembre de cette même année, le cardinal-Secrétaire d'Etat du Saint-Siège adresse au gouverneur de Viterbe un laissez-passer, délivré à Madame L. Carnelli, originaire de Marseille, femme du chirurgien Antoine Carnelli, dentiste à la cour de Naples, qu'elle va retrouver, en compagnie de leur fille, élevée au couvent de Saint-François de Sales à Nice. G. Bourgin, f°107. Antoine Carnelli paraît être revenu à Paris en 1798 et y aurait exercé jusqu'en 1802. P. Baron, appendix 2.
6. Arch. Dép. Somme, E 903 F 5.
7. Arch. Dép. Somme, E 90 F 17.
8. Il épousera le 21 février 1816 à Marseille Rosalie-Jeanne Rey-

- naud, fille de Dominique Reynaud et de Jeanne Plumier.
9. Sous la Restauration, son fils, et seul ayant-droit, sera pensionné à 300 f., comme issu d'une victime de la Révolution. Liste générale des pensionnaires de l'ancienne liste civile, p.84.
 10. Charles-Félix Plisson est né en 1727 à Poitiers de Charles Plisson, propriétaire à Poitiers, et de Radegonde Fontaine et a exercé à Lyon de 1771 à 1791. Il a publié Observations sur une maladie extraordinaire des gencives (Lyon, 1781) et Observations sur un nouveau moyen de guérir certaines douleurs de dents (Lyon, 1788, 23 p.), qui ne contiennent guère de nouveautés. P. Baron, p.71 et 102. Charles a une sœur aînée, Louise, née elle aussi hors mariage le 1er juin 1759 à Lyon, Saint-Nizier, légitimée dans les mêmes conditions, mariée le 6 février 1781 à Lyon, Saint-Nizier, avec Henry Dervieux, négociant, qui déclare la mort de son beau-père Charles-Félix le 2 février 1802, rue de la Convention à Lyon où il exerçait.
 11. Arch. Mun. Lyon, 4K19, registre des inscrits au cours de chirurgie, env. 70 cm x 40 cm, 7 juin 1777.
 12. Sis rue Saint-Jacques (aujourd'hui Auguste Comte).
 13. Arch. Dép. Rhône, 2 Mi 138, D 28.
 14. Arch. Dép. Rhône, 42 L 101, liste des incarcérés de la section du Bataillon-Affranchi, 43 Ve, n°66.
 15. Ibid.
 16. L'acte lui donne la qualité de chirurgien.

Bibliographie

- BALLEYDIER A., « Pièces justificatives et documents historiques », *Histoire politique et militaire du peuple de Lyon pendant la Révolution française*, Paris, Martinon et Curmer, 1846, T.III, p.189.
- BARON P., « France », C. HILLAM, *Dental practice in Europe at the end of the 18th century*, Amsterdam-New-York, Rodopi, 2003.
- BEAUCHESNE M.A. de, *Louis XVII, sa vie, son agonie, sa mort ; captivité de la famille royale au Temple*, 8e éd., Paris, Plon, 1871, T.II, p.44, citant J.-C. PONCELIN de LA ROCHE-TILHAC, *Le Courrier Français* du 30 avril 1793.
- BITTARD des PORTES R., *Contre la Terreur : l'insurrection de Lyon en 1793*, 2ème éd., Paris, P. Emile-Paul, 1906.
- BOURG E.-T., dit SAINT-EDME, *Description historique des prisons de Paris pendant et après la Révolution*, Paris, l'Editeur, 1828.
- BOURGIN G., *La France et Rome de 1788 à 1797*, Paris, Fontemoing, 1909, dépêche n°470, f°107.
- DANICAN A., *Le fléau des tyrans et des septembriseurs*, Lausanne, 1797.
- DARANATZ B., « Inventaire sommaire des archives communales », *Bull. Soc. des Sciences, Lettres et Arts de Bayonne*, 11 II 61.
- DEBUSSY T., « Les Botot et l'Eau éponyme », *Actes, S.F.H.A.D.*, 2015, p. 100-106.
- GUILLOT M., « Un enfant du faubourg Saint-Jacques, Jean-Gilles Houdouart, ermite et trappiste, 1745-1833 », *Bull. Soc. Hist. et Archéol. du Ve arrondissement*, n°129, oct. 1969.
- LACROIX de LAVALETT M.-J. de, *Une parisienne sous la Terreur, Marie-Angélique Bergeron*, préface de J. Tulard, Paris, P. Tequi, 1992, 207 p., reprenant en partie *Merciers et bourgeois de Paris, les Bergeron, à la Flotte d'Angleterre (1752-1804)*, thèse de doctorat de l'Université de Paris, Faculté des Lettres, 10 juin 1967, 450 p.
- LENOTRE G., *La Révolution par ceux qui l'ont vue*, Paris, B. Grasset, 1934.
- Liste générale des pensionnaires de l'ancienne liste civile*, Paris, Imp. Royale, 1833.
- OLRY R., Le chirurgien-dentiste Fiacre-Joseph de Goy, un ci-devant prêtre miraculé des massacres de septembre 1792, *Vesalius*, XI, 1, citant J. HERISSAY, *Le Mont Valérien*, Paris, Perrin, 1934, 270 p. et également *Index-catalogue of the library of the surgeon's general office*, Washington, Government Printing Office, 1st series, 1880-1895.
- PELTIER J.-G., *Dernier tableau de Paris ou récit historique de la Révolution du 10 août 1792*, Londres, 1793, T. II.
- PONCELIN de LA ROCHE-TILHAC J.-C., *Le Courrier Français*, 30 avril 1793, CARAN XXA 152.
- ROUSSEAU C., « François et Antoine Carnelli, Antoine Simon Cabanel et Jacques Gabriel Dufresnay face à la législation Française de la chirurgie en province avant 1789 », *Actes SFHAD*, 2000, Vol. 5, p. 51-58.
- SOREL A., *Le couvent des Carmes et le séminaire de Saint-Sulpice pendant la Terreur*, Paris, Didier, citant l'abbé MARTY, *Œuvres inédites (1757-1835)*.